



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

EDITO

Vive la coopération !



J'aime souvent à rappeler que la FEBEA a été créée en 1889, l'année de naissance de la Tour Eiffel, pour mettre en place le premier pavillon de la parfumerie française à l'Exposition universelle de Paris. Très tôt donc, notre profession a compris l'importance de la coopération et de la défense commune de ses intérêts.

135 ans plus tard, la coopération entre les entreprises cosmétiques reste à la fois le fondement et le moteur de la FEBEA. Et l'année qui vient de s'écouler en a apporté de nouvelles preuves, particulièrement décisives pour son avenir.

Coopération pour accélérer la transition écologique, tout d'abord. Notre secteur continue d'adresser un à un les défis environnementaux en proposant des solutions collectives : déploiement de notre plan de réduction de l'empreinte plastique des emballages (le Plastic Act), identification et promotion des bonnes pratiques en matière de sobriété hydrique, lancement d'une démarche inédite pour planifier la décarbonation de notre secteur... Tous ces chantiers collectifs visent des objectifs ambitieux et s'appuient sur des actions mutualisées, grâce à la coopération de tous ses adhérents.

Coopération encore, avec nos entreprises mais aussi nos partenaires industriels et l'administration, pour faire avancer la connaissance scientifique sur des sujets aussi décisifs que les nanomatériaux et les perturbateurs endocriniens avec l'accélération des travaux de NanoMeasureFrance et de Pepper.

Coopération toujours, pour obtenir des avancées positives sur des dossiers législatifs et réglementaires clés pour nos entreprises. C'est la coopération entre les grands groupes et les PME de notre secteur qui a permis d'aboutir au plafonnement des « super-promos » dans la grande distribution et de mettre fin à la destruction de valeur et du Made in France. C'est aussi la coopération, avec nos partenaires européens et les fournisseurs d'ingrédients, qui a permis de convaincre les institutions européennes de sauvegarder l'utilisation des ingrédients naturels dans les produits cosmétiques.

Un dernier mot sur la coopération entre les grandes entreprises et les plus petites. Nous avons la chance d'observer une immense vitalité dans la création de marques cosmétiques. Notre force à la FEBEA est aussi de permettre à ces nouveaux acteurs d'accélérer leur développement grâce à nos expertises et à des services adaptés à leurs besoins, mais aussi grâce au partage d'expérience, de bonnes pratiques et à la participation à des projets mutualisés ambitieux.

Soyez convaincus que toute l'équipe de la FEBEA continuera, tout au long de l'année 2024, à se mobiliser pour faire vivre et avancer cette coopération au quotidien.

Emmanuel GUICHARD
Délégué Général

L'année en bref

JANVIER



• SOLIDARITÉ

La FEBEA se mobilise pour la semaine de prévention et de sensibilisation au dépistage ciblé des cancers de la peau

FÉVRIER



• INTERNATIONAL

Publication des chiffres sur les exportations 2022 : les cosmétiques français signent une nouvelle année record et dépasse les 19 milliards€

• ÉCONOMIE

Communication presse sur une étude Xerfi relative au plafonnement des promotions non-alimentaires

• INGRÉDIENTS

Lancement de la base de données ingrédients de Cosmetics Europe : COSMILE EUROPE, élaborée avec la contribution de la FEBEA

MARS



• ÉVÉNEMENTS

- Intervention de la FEBEA à l'événement Talents for the Planet
- La FEBEA partenaire du Indies BeautyTech Forum de Cosmétique Mag
- Intervention de la FEBEA aux Assises juridiques de la mode, du luxe et du design

AVRIL



• SOLIDARITÉ

La FEBEA soutient la campagne gouvernementale de lutte contre les violences faites aux femmes

MAI



• SOLAIRES

Communication presse sur les produits solaires : efficacité, sécurité et impact environnemental

• SOLIDARITÉ

Enquête sur l'importance des cosmétiques pour les personnes en situation de précarité, réalisée avec l'Agence du Don en Nature

• ENVIRONNEMENT

Publication d'une version anglaise du guide sur les bonnes pratiques du secteur en biodiversité

JUIN



• ÉVÉNEMENTS

- Organisation de la conférence « Cosmétique & industrie verte : un défi collectif, des actions concrètes »
- Intervention de la FEBEA au salon MakeUp in Paris

• INGRÉDIENTS

L'application CLAIRE sur les ingrédients intègre le programme des écoles des métiers d'esthétique, cosmétique et parfumerie de l'Education nationale

JUILLET



• SOLAIRES

- Communication presse sur la position de la FEBEA sur l'octocrylène
- Communication influenceurs sur la protection solaire : efficacité et sécurité

• ÉVÉNEMENTS

- Organisation d'une conférence sur les allégations environnementales
- Organisation d'une rencontre entre Olivier Becht, Ministre du commerce extérieur, et un collectif de jeunes marques cosmétiques à la boutique La French Beauty

SEPTEMBRE



• INTERNATIONAL

Communication sur l'augmentation de 15% des exportations de produits cosmétiques français au premier semestre 2023

• ÉVÉNEMENT

Intervention de la FEBEA au salon Mondial Coiffure Beauté

• MÉTIER

La FEBEA est partenaire du plan du gouvernement « Osez l'export » pour mieux accompagner les entreprises françaises, PME et TPE, à l'international

• SOLIDARITÉ

La FEBEA s'associe à l'appel aux dons lancée par la Ministre Aurore Bergé pour lutter contre la précarité

OCTOBRE



• ÉVÉNEMENTS

- Intervention de la FEBEA au Forum de l'Esthétique et du Spa
- Organisation d'une conférence avec l'Institut Choiseul sur la contribution de la cosmétique à la souveraineté industrielle
- La FEBEA partenaire du Indies BeautyTech Forum de Cosmétique Mag

• FEBEA

Mise en ligne du nouveau site internet de la FEBEA : plus de 100 questions/réponses sur les cosmétiques

NOVEMBRE



• ÉVÉNEMENTS

- Quatrième réunion du comité de filière cosmétique, présidé par Roland Lescure
- Intervention de l'équipe de la FEBEA au Congrès Réglementaire Parfums Cosmétique

• INGRÉDIENTS

Lancement par Cosmetics Europe de l'application mobile COSMILE EUROPE qui décrypte les ingrédients cosmétiques en plusieurs langues

DÉCEMBRE



• INTERNATIONAL

Organisation d'une rencontre avec la délégation chinoise de la NMPA-National Medical Products Administration

Campus FEBEA

Retour sur les CAMPUS FEBEA de l'année 2023 : une offre large et très diversifiée de webinaires gratuits, réservés aux adhérents, avec des formats courts de 45 minutes sur des thématiques d'actualité. En 2023, plus de 10 000 adhérents ont suivi les webinaires de la FEBEA ! Le programme est disponible sur le site extranet de la FEBEA dans la rubrique « Événements / webinaires ».

Plus de
75 webinaires | **10 000** participants

FILIÈRE

- Relations commerciales : l'essentiel de la Loi Descrozaile du 30 mars 2023
- Présentation de l'Accélérateur Cosmétique par BPI France, la FEBEA et Cosmetic Valley

AFFAIRES SOCIALES

- Convention collective nationale des Industries chimiques (CCNIC) – Exécution du contrat de travail
- CCNIC – Gestion des congés et absences
- CCNIC – La rupture du contrat de travail
- Présentation des dispositifs de branche PEI PERCOI

ENVIRONNEMENT

- Bilan carbone et décarbonation : présentation du Programme « Promotion Climat »
- Les contrats climat
- Décarbonation : présentation FRET 21, s'engager pour une logistique durable
- Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts
- Réutilisation des eaux usées traitées
- Démarche RSE et présentation de la plateforme d'autodiagnostic VERSO (2 sessions)
- Le guide CNC sur les allégations environnementales (2 sessions)
- Loi AGECE : interdiction de destruction des invendus, bilan de l'application 1 an après
- Plastic Act (2 sessions)
- La consigne des emballages : contexte et application au secteur cosmétique
- Présentation du guide ELIPSO-FEBEA sur l'incorporation de plastique recyclé dans les emballages (2 sessions)
- Méthodologies de comptabilisation du réemploi des emballages de l'ADEME
- Impact du numérique : Collecte.tech, la 2ème vie solidaire des équipements numériques
- Nouvel agrément CITEO et évolution des écocontributions
- Publicité et environnement : présentation du bilan ARPP - ADEME 2022
- Protocole de Nagoya (2 sessions)
- Consortium Pharma Recharge
- Proposition de règlement relatif à l'écoconception des produits
- Les produits cosmétiques solides : quels points de vigilance réglementaire ?
- Présentation du projet Beauty for Good avec le magazine Marie Claire
- Présentation de l'initiative de Cosmetics Europe : Commit for our planet
- Parcours national des achats responsables

INGRÉDIENTS

- Point sur la révision du Règlement Cosmétique
- Réglementation des ingrédients (3 sessions)
- Règlement sur les microplastiques : quelles obligations pour les entreprises du secteur cosmétique ?
- Présentation des travaux de la plateforme PEPPER sur la pré-validation des méthodes d'essai sur les perturbateurs endocriniens
- Méthodes alternatives SPF in vivo : projet de norme ISO 23675
- Produits de protection solaire en Europe et dans le monde : réglementation, efficacité, étiquetage
- Styréniques & impact sur les cosmétiques
- Etiquetage des allergènes de parfumerie
- La cosmétovigilance appliquée aux allergènes

JURIDIQUE

- Propriété intellectuelle : Métavers & NFT dans le secteur cosmétique
- L'influence responsable : la nouvelle donne
- Nouvelles obligations en matière de déclarations de performance extra-financière
- Médiation de la consommation : comprendre le dispositif et se conformer à ses obligations légales
- Réforme du système européen des brevets

QUALITÉ

- Audits mutualisés
- Nouvelles exigences qualité : comment les faire adopter par tous les collaborateurs via une approche innovante issue des sciences comportementales
- Transfert de compétences et conformité aux BPF (projet de certification)
- Sécurité générale des produits

SOLIDARITÉ

- L'étude FEBEA / Agence du Don en Nature - « L'utilité sociale des produits cosmétiques »

ET AUSSI...

- Webinaire de rentrée FEBEA pour annoncer les nouveautés et les priorités (2 sessions)
- Questions / réponses sur les sujets d'actualité avec l'équipe FEBEA (2 sessions)
- L'odorat, un sens essentiel, souvent sous-estimé
- Remise en cause de l'expertise scientifique : qui a éteint les lumières ?

EUROPE/ INTERNATIONAL

- Actualités européennes
- Fiches Pays #1 : Royaume-Uni
- Fiches Pays #2 : Chine
- Fiches Pays #3 : Etats-Unis
- Fiches Pays #4 : Arabie Saoudite & Emirats Arabes Unis
- Etats-Unis : projet de guidance «Registration and Listing of Cosmetic Product Facilities and Products»
- Tout comprendre aux CVL et être conforme
- Les produits frontières : quel produit, quelle réglementation ?

INFORMATION AUX CONSOUMATEURS

- Influenceurs, applications de notation, plateformes : quelles actualités ?
- Présentation de l'application Cosmille Europe de Cosmetics Europe
- QR code Augmenté

Le service des audits mutualisés...

... expliqué en 4 SMS

Le service des audits mutualisés de la FEBEA permet à plusieurs entreprises de réaliser, en même temps et sur un même site de fabrication ou de distribution, un audit de leurs matières premières et ainsi de se partager les frais.

À qui s'adresse ce service ?

Ce service est ouvert à tous les donneurs d'ordre, en France et à l'international. 🤝

Ce service rend l'audit des fournisseurs accessible à toutes les PME et TPE cosmétiques.

Pourquoi mutualiser les audits ?

Pour diminuer les coûts de l'audit, simplifier les formalités (grâce à l'allègement des contrôles à réception des matières premières) et garantir la confidentialité de l'audit.

Quels sont les avantages ?

- la reconnaissance des audits Qualité par les fournisseurs et les autorités
- le respect de plannings et la réalisation de davantage d'audits
- la baisse des coûts et des ressources allouées aux audits
- les tarifs abordables et adaptés aux PME
- l'optimisation des contrôles à réception
- l'uniformisation des rapports d'audit
- le suivi des plans d'action par la FEBEA 🙌

Comment s'abonner au service ?

Pour toute information envoyer un mail à : audits@febea.fr

Le service des CVL...

... expliqué en 4 SMS

La délivrance des certificats de vente libre (CVL) est indispensable pour pouvoir exporter vos produits cosmétiques à travers le monde.

Le CVL est le seul document officiel qui garantit la sécurité et la vente libre des produits en France et dans l'UE. Les CVL de la FEBEA sont certifiés ISO 9001:2015 depuis 2010.

Depuis 2021, la FEBEA propose la légalisation des CVL et GMP délivrés, ainsi que tout autre document complémentaire (POA, formules ...).

Les e-documents proposés par la FEBEA sont depuis 2021 signés électroniquement via la plateforme DocuSign. Ils comportent un numéro unique garantissant leur authenticité et leur traçabilité. La FEBEA a également mis en place un QR Code sur l'ensemble des documents export papiers ou numériques pour vérifier la conformité des documents.

A qui s'adresse ce service ?

Aux adhérents de la FEBEA, mais aussi aux non-adhérents qui veulent exporter hors de l'UE.

Pourquoi délivrer des CVL ?

Ils sont essentiels pour exporter des produits cosmétiques vers les 66 pays situés hors de l'UE exigeant ce certificat. Ils garantissent aussi la conformité des produits aux réglementations françaises et européennes.

Comment faire une demande de CVL ?

Pour obtenir le Certificat de Vente Libre, les entreprises adhérentes ou non-adhérentes de la FEBEA doivent effectuer leur demande sur le site : www.febea.fr

Il y a 5 étapes pour l'obtenir : 🙌

- 1 Demande de code d'accès
- 2 Renseignement du profil utilisateur
- 3 Déclaration de Responsabilité de l'Entreprise
- 4 Déclaration de Responsabilité Produits
- 5 Sélection des produits objets du CVL puis validation de l'utilisateur

Comment l'utiliser ?

Pour toute information envoyer un mail à : febea@febea.fr

Environnement

EMBALLAGES : BILAN À MI-PAROURS DU PLASTIC ACT

En 2021, le secteur cosmétique a été le premier à se doter d'une feuille de route de réduction de son empreinte plastique : le Plastic Act.

Deux ans après ce travail, la FEBEA a réalisé une **enquête** auprès de ses adhérents pour **comprendre les freins et leviers de chacun des 4 « R »** (réduction, réemploi, recyclage et réintégration de matière recyclée) et ainsi **identifier les priorités pour les années à venir**.

Afin d'éclaircir les modalités de suivi du Plastic Act, une Task Force a été créée pour proposer des exemples de **méthodes de calcul des objectifs de la feuille de route** du Plastic Act, en cohérence avec les travaux de suivi de l'Ademe. Les méthodes de calcul qui sont proposées ne sont que des suggestions pour faciliter le travail de suivi des entreprises de leurs

propres plans d'action. Elles n'ont aucun caractère prescriptif.

Par ailleurs, dans le contexte de l'adoption du règlement européen sur les emballages et le foisonnement de la réglementation qui plaide en faveur d'un travail commun entre fabricants d'emballages et donneurs d'ordre, notamment sur la politique d'éco-conception appliquée aux produits d'emballages plastiques, un groupe de travail conjoint entre l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques (ELIPSO) et la FEBEA a été créé début 2023. **Ses premiers travaux sont dédiés à la rédaction d'un guide sur les conditions de fabrication des emballages cosmétiques recyclables. Pour chaque typologie d'emballages, les problématiques et les leviers possibles sont identifiés.**

NOS ACTIVITÉS

« Cosmétique & Industrie verte : un défi collectif, des actions concrètes »

La FEBEA a organisé, en juin 2023, un événement visant à mettre en lumière les **démarches collectives engagées par le secteur cosmétique pour accélérer la transition écologique**, annoncer de nouveaux projets, et montrer comment la cosmétique incarne la **réindustrialisation verte**.

Pendant cette matinée, Géraldine Poivert du cabinet (RE)SET, Clémence Lacharme du cabinet Carbone 4, et plusieurs adhérents de la FEBEA ont présenté différents grands projets collectifs qui se développent dans le domaine de la décarbonation, de la réduction de l'empreinte plastique et de la traçabilité.

Guillaume Kasbarian, député d'Eure-et-Loir et président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, qui a joué un rôle clé dans le processus de co-construction du projet de loi « Industrie verte », a introduit la seconde table ronde de la matinée.

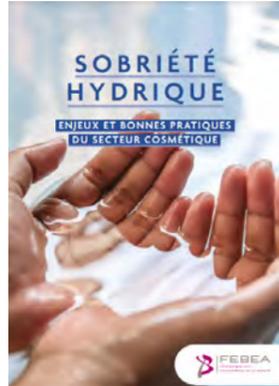
Enfin, Virginie Duby-Muller, députée de Haute-Savoie et Virginie Courtin, Directrice générale de Groupe Clarins ont exposé leurs visions de la réindustrialisation verte et leur conviction que **le Made in France durable est un avantage compétitif**.

LANCEMENT D'UN OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC RSE

Afin d'accompagner les PME et TPE dans leur démarche RSE, la FEBEA a développé un **outil d'autodiagnostic RSE** spécifique au secteur cosmétique, qui permet d'évaluer les pratiques des entreprises et les aider à mettre en place un plan d'actions concrètes autour de leur offre, leur site, leurs équipes et leur impact sociétal.

Présenté sous forme de questionnaire, l'autodiagnostic permet de réaliser en 20 minutes un état des lieux de la stratégie RSE de l'entreprise puis, en fonction des réponses, d'obtenir des fiches d'actions personnalisées avec des recommandations de mise en œuvre, d'outils, de solutions et d'aides financières associées au contexte réglementaire.

ÉLABORATION D'UN GUIDE DE LA SOBRIÉTÉ HYDRIQUE



Conscients de l'importance de la préservation de l'eau et faisant face aux défis liés à une réduction de sa disponibilité, **les entreprises de la cosmétique s'engagent dans la réduction de leur empreinte hydrique** à travers le cycle de vie de leurs produits.

Afin d'accompagner ses adhérents dans ces actions, la FEBEA a publié en janvier 2024 le **Guide de la Sobriété Hydrique, qui reflète l'engagement commun des entreprises** du secteur en faveur de la préservation de cette précieuse ressource.

Résultat d'une collaboration étroite entre les membres de la FEBEA et des experts de l'eau, ce guide se veut un **outil pédagogique et inspirant**. Il aborde un large éventail de sujets, de la réduction de la consommation d'eau dans les processus de fabrication à l'optimisation des formulations de produits pour minimiser l'utilisation d'eau lors de leur utilisation par les consommateurs. Il explore également des pratiques novatrices telles que la récupération et le recyclage de l'eau, ainsi que l'adoption de technologies plus efficaces dans les processus industriels.

Ce guide s'inscrit dans la continuité des actions de la FEBEA auprès de ses adhérents afin de les aider à **se conformer aux mesures de restriction sécheresse** ainsi que la mise en œuvre de projets de réutilisation des eaux usées traitées.

PUBLICATION DU GUIDE SUR LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Après plusieurs années de travaux auxquels la FEBEA a activement participé, le Conseil National de la Consommation a publié le 26 mai 2023 la nouvelle version de son **guide pratique des allégations environnementales**. De nombreux webinaires et actions de sensibilisation ont été organisés par les équipes de la FEBEA, avec notamment une matinée d'échanges avec les autorités le 11 juillet 2023. Cet événement a également permis de **faire un point sur l'actualité européenne** très riche sur ce sujet. Pour mémoire, ces allégations sont au cœur des campagnes de contrôles de la DGCCRF depuis 2021 et cette tendance va s'accroître.

En novembre 2023, lors du Congrès Réglementaire de Chartres, les directions juridique et développement durable de la FEBEA ont pu **présenter les enjeux de**

la filière pour les années à venir. En 2024 une révision profonde du cadre européen suivra.

La FEBEA s'est également engagée dans des **actions communes** avec l'ARPP et l'Union des marques, avec notamment la signature d'un « contrat climat » sectoriel sous l'égide du CGDD. Le contrat climat a été instauré par l'article 14 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et vise à **favoriser la transition écologique** dans les communications commerciales des entreprises. Cet engagement permettra également de valoriser le travail mené par les équipes de la FEBEA en matière de lutte contre l'écoblanchiment.



SUIVI DU RÈGLEMENT CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

Le Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE), publié le 9 juin 2023, interdira la commercialisation de certains produits contribuant à la déforestation ou à la dégradation des forêts depuis ou vers l'Union européenne. Le champ d'application couvre sept commodités : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que leurs produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois, le papier imprimé.

La traçabilité et la transparence occupent une place centrale dans ce nouveau cadre réglementaire, imposant aux entreprises concernées l'obligation de procéder à une diligence raisonnée : elles devront s'assurer que les marchandises vendues dans l'Union européenne ne causent pas de déforestation.

La FEBEA a organisé un webinaire en septembre 2023 sur les implications du règlement pour notre secteur, concerné plus particulièrement par les dérivés d'huile de palme. Elle a également rédigé une foire aux questions qu'elle met à jour régulièrement. La FEBEA poursuit en 2024 l'accompagnement de ses adhérents dans la mise en conformité de cette réglementation ambitieuse.

PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL « ROQUELAURE ENTREPRISES & BIODIVERSITÉ »

Dans le prolongement de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) et pour accélérer le mouvement de prise en compte de la biodiversité dans les modèles d'affaires, le Ministère de la Transition Ecologique souhaite faire **réaliser des Plans d'engagements sectoriels en faveur de la biodiversité**. La réunion de lancement avec la Ministre s'est tenue le 29 novembre 2023 à l'hôtel de Roquelaure en présence de près de 200 chefs et dirigeants d'entreprises. La Ministre a confié à quinze personnalités du monde de l'entreprise le soin de piloter ces travaux dans six groupes de travail sectoriels (agroalimentaire, textile, cosmétique, énergie, bâtiments/construction, matériaux) et deux groupes transversaux (finances et gouvernance).

La FEBEA s'est fortement investie dans le groupe de travail dédié à la cosmétique, qui a pour mission de réaliser un premier livrable pour :

- mettre en lumière les enjeux prioritaires de la filière
- faire connaître et valoriser les leviers d'actions prioritaires à l'échelle de l'entreprise pour y répondre (actions, outils, méthodologie, indicateurs de performance)
- identifier des projets collectifs à activer, avec des objectifs concrets et opérationnels
- définir les conditions de la mobilisation et du passage à l'échelle.

Les résultats de ces travaux feront l'objet d'une consultation puis seront dévoilés par le Gouvernement lors d'une prochaine édition du « Roquelaure Entreprises & Biodiversité » organisé par le Ministère de la Transition Ecologique.

PUBLICATION D'UN GUIDE SUR LES PLASTIQUES RECYCLÉS DANS LES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

Lors des Etats Généraux de la filière Parfumerie - Cosmétique en octobre 2020, il avait été décidé de développer une approche de validation de la qualité des plastiques recyclés destinés aux emballages cosmétiques. De plus, dans le contexte d'une économie circulaire et du Pacte vert européen, l'incorporation de matériaux recyclés est croissante et pourrait devenir obligatoire en Europe pour les éléments d'emballage en plastique.

Une Task Force entre l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques (ELIPSO) et la FEBEA a ainsi été créée début 2021. Ses travaux ont été dédiés à la rédaction d'un **guide sur les conditions d'incorporation de plastiques recyclés dans les emballages cosmétiques en Europe**, guide publié en septembre 2023.



Ingrédients

ÉLABORATION D'UN GUIDE SUR L'ÉTIQUETAGE DES ALLERGÈNES

Les entreprises se préparent à modifier leurs emballages produits afin de se mettre en conformité avec le Règlement portant l'obligation d'étiquetage de la liste étendue des allergènes. Ce règlement, publié le 26 juillet 2023 étend la liste des substances concernées à plus de 80, contre 24. Ces nouvelles obligations ont également un impact sur la gestion des produits destinés à l'export. La FEBEA a accompagné ses adhérents en proposant un webinaire, et a mis à disposition la version française du guide de Cosmetics Europe : *Guide Concernant les exigences relatives aux "Allergènes de Parfumerie"*.

PARTICIPATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ANSES SUR L'OCTOCRYLÈNE

La FEBEA a répondu à la consultation publique lancée par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en août 2023 dans le cadre du projet de RMOA (analyse de la meilleure option de gestion réglementaire) sur l'octocrylène.

Dans sa réponse, la FEBEA a rappelé l'importance de travailler sur des scénarii d'exposition réalistes, l'évaluation du risque préparée par l'ANSES étant fondée sur des données conservatrices. Elle a confirmé la volonté du secteur de collaborer à la mise en place d'une méthodologie scientifique centrée sur l'analyse du risque afin d'évaluer l'impact environnemental de ces filtres.

Enfin, la FEBEA a également rappelé l'importance des filtres ultraviolets pour protéger la population des effets néfastes de l'exposition au soleil.

PEPPER : DEUX NOUVELLES MÉTHODES SÉLECTIONNÉES POUR L'IDENTIFICATION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

La FEBEA continue ses travaux avec la Plateforme de Pré-Validation des méthodes d'essai pour caractériser le Perturbateurs EndocRiniens (PEPPER).

L'année 2023 a été marquée par une ouverture vers des acteurs européens. L'Allemagne (UBA - organisme public dépendant du Ministère de l'environnement) et la Belgique (Ministère de l'environnement) ont contribué au financement de PEPPER. Ils ont ainsi rejoint les Pays-Bas (Ministère de l'environnement) qui s'étaient engagés en 2022.

En octobre 2023, deux nouvelles méthodes ont été sélectionnées pour faire partie du programme de pré-validation en 2024 par le Comité d'opportunité de PEPPER. 11 méthodes auront ainsi été sélectionnées par PEPPER depuis son lancement en vue d'être proposées au groupe de travail de l'OCDE. En cas d'approbation, celles-ci pourront devenir une ligne directrice sur les substances chimiques, complétant la liste des méthodes reconnues et opposables dans les réglementations pour permettre l'identification de perturbateurs endocriniens.

SUIVI DE LA RESTRICTION EUROPÉENNE SUR LES MICROPLASTIQUES

La restriction concernant les microparticules polymères synthétiques de la Commission européenne dans le cadre du Règlement REACH a été publiée en septembre 2023. Le secteur cosmétique partage pleinement les objectifs de la Commission visant à renforcer la protection des milieux marins et à réduire les déchets aquatiques.

La France a été précurseur en Europe sur le sujet des microplastiques en légiférant, dans un premier temps, sur les produits cosmétiques rincés : avec la loi Biodiversité de 2016 qui a interdit la mise sur le marché en France des produits cosmétiques rincés de nettoyage et d'exfoliation contenant des microplastiques dès 2018, puis avec la loi AGECE. La FEBEA travaille sur ce sujet au niveau français et européen pour qu'un cadre réglementaire harmonisé puisse être établi.

DÉPLOIEMENT DE L'ASSOCIATION NANOMESUREFRANCE

Afin de répondre aux enjeux liés aux nanomatériaux, le Laboratoire National d'Essai, France Chimie et la FEBEA ont créé fin 2022 l'Association NanoMesureFrance, structure pérenne pour renforcer la confiance dans les nanomatériaux et les innovations associées, ainsi que fédérer les acteurs français concernés. Quatre groupes de travail ont été créés en 2023 : Chimie et Matériaux, Cosmétique, Instrumentation, Nanomédecine. La FEBEA participe aux travaux des groupes « Chimie et Matériaux » et « Cosmétique ».

L'association vise à :

- fédérer les acteurs français concernés par le sujet,
- harmoniser et valider les outils et méthodes nécessaires à l'identification des nanomatériaux, à la caractérisation de leurs propriétés physico-chimiques ainsi qu'à l'évaluation de l'émission de nano-objets à différentes étapes de la vie des produits,
- faciliter l'accès à des moyens et expertises reconnus et qualifiés pour mener à bien ces caractérisations,
- apporter un cadre propice à la coordination des efforts français sur ces sujets tout en assurant la connexion avec des initiatives européennes et internationales clés.

CLP : LA MOBILISATION DU SECTEUR A PERMIS D'ÉVITER L'INTERDICTION DES SUBSTANCES NATURELLES PAR L'UE

Les institutions européennes ont trouvé en 2023 un accord sur la révision du Règlement CLP, qui concerne la classification des substances utilisées par l'industrie. Dans la version initiale de cette législation européenne, une interdiction de fait des substances naturelles dans les produits cosmétiques était envisagée, alors même que l'utilisation en toute sécurité des extraits végétaux et huiles essentielles fait partie intégrante du savoir-faire des entreprises cosmétiques. Une telle interdiction aurait mis en danger l'ensemble de la filière cosmétique française, ainsi que des milliers d'emplois.

La FEBEA a été très active aux côtés de nos partenaires européens (Cosmetics Europe, IFRA et des fournisseurs d'ingrédients naturels) pour démontrer les risques d'une sur-classification des substances naturelles. Finalement, les institutions ont modifié le texte dans la phase finale des négociations, afin que les substances végétales obtiennent une forme de dérogation à cette législation.

Il s'agit d'une victoire pour le secteur cosmétique, dont la mobilisation en France et à Bruxelles, a permis de préserver les ingrédients naturels.

Information du consommateur

PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LA LOI « INFLUENCEURS »

Le marketing d'influence a fait partie des sujets phares portés par le gouvernement en 2023. L'émergence sur les réseaux sociaux de nombreuses promotions de produits dangereux, d'accusations de fraudes, a conduit le gouvernement à initier une série de tables rondes afin de **discuter des enjeux et problématiques liés aux influenceurs**. La DGCCRF a également publié dans son bilan qu'une **majorité d'influenceurs ne respectaient pas la réglementation sur la publicité et les droits des consommateurs**.

Ces travaux ont permis l'adoption d'un texte de loi voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 31 mai 2023. La FEBEA a participé activement aux discussions, en coordination avec l'Union des marques, l'UNIFAB & le MEDEF. Le Ministère de l'économie a également publié son **guide de bonne conduite des influenceurs**, contenant les lignes directrices afin de mieux protéger les consommateurs. A ce jour plusieurs décrets sont encore attendus, étant entendu que le texte de loi fait l'objet d'ajustements pour mise en conformité au droit européen. Le sujet continuera donc d'animer l'année 2024.

APPLICATIONS DE NOTATION : LA FEBEA RAPPORTEUR DES TRAVAUX DU CNC

Après le guide dédié aux allégations environnementales, la FEBEA poursuit son activité au sein du Conseil de la Consommation (CNC). En 2023, la direction juridique a assumé le rôle de rapporteur au sein du groupe dédié aux applications de notation. En effet, depuis plusieurs années, on constate le développement de plusieurs applications numériques relatives à la qualité des produits cosmétiques. Ces applications ont un **fort impact sur la perception du consommateur** alors même qu'il est en présence de produits licitement mis sur le marché et respectant les textes en vigueur.

Afin de garantir la **transparence et la fiabilité** nécessaires pour les informations du consommateur, le groupe de travail a adopté 15 recommandations concernant le fonctionnement global de ces applications. Elles se divisent en plusieurs thématiques : le renforcement de la transparence des informations, la loyauté, la gestion de données, la prise de contact pour demander des informations complémentaires et apporter des correctifs, ou encore les conditions à respecter lorsque des produits alternatifs sont proposés.



DÉFENSE DES PRODUITS SOLAIRES : COLLABORATION AVEC DES INFLUENCEURS

La FEBEA a lancé, avant l'été, une campagne digitale avec 5 influenceurs, principalement des professionnels de la pharmacie et une « digital mum », afin d'**aborder les thématiques de la prévention, des effets du soleil sur la peau et la santé, et de la sécurité des produits**. Les influenceurs concernés sont :

- La Bulle Pharma : 22,7K followers (Pharmacienne)
- Pharma conseils : 102K followers (Préparatrice en pharmacie)
- Les Conseils Pharma de Léa : 99,7K followers (Dr en pharmacie)
- My Baby Pharm : 57,3K followers (Dr en pharmacie)
- Lalottes : 96,3K followers (maman de 5 enfants et infirmière aux urgences)

Cette campagne a généré près de 200 000 impressions.



DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX GRAND PUBLIC DE LA FEBEA : INSTAGRAM ET TIKTOK

Le compte Instagram de la FEBEA @LeLabdeClaire continue sa progression avec plus de 3600 nouveaux abonnés en 2023.

À la fin de l'année, la FEBEA a mis en place des **campagnes de sponsorisations plus fréquentes** pour faire connaître davantage le compte auprès du grand public. **Les résultats sont très satisfaisants** avec plus de 3000 nouveaux abonnés entre décembre 2023 et février 2024.

La FEBEA a lancé, en phase de test, la création d'un compte Tiktok pour la FEBEA, en fin d'année 2023, afin de voir si les messages (prévention, vrai/faux, idées reçues...) arrivent à être entendus sur ce réseau social qui touche les jeunes, de moins en moins présents sur Instagram.

Les premiers sujets postés sur le compte concernent la PAO, la protection solaire en hiver et les allergènes. Les sujets à venir prochaines sont le DIY, le recyclage, le décodage de certains ingrédients.

Conformité et contentieux

RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE

La direction juridique de la FEBEA a travaillé étroitement avec le cabinet Gide afin de faire évoluer les règles à appliquer au sein de la FEBEA pour respecter au mieux le droit de la concurrence. Les équipes ont suivi de nouvelles formations et des outils supplémentaires ont été mis en place afin de sécuriser les activités de la fédération.

La conformité est au cœur de nos préoccupations et est un gage de confiance pour nos adhérents. Les questions de développement durable ont notamment été au centre de nos travaux, avec la **mise à jour des lignes directrices de la Commission européenne** qui adresse cette thématique.

LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES « DUPES »

La filière cosmétique est frappée par le phénomène des « dupes » depuis plusieurs années, une pratique malheureusement beaucoup relayée par les influenceurs en 2023. Le « dupe » est un produit commercialisé par une société, avec un emballage neutre ou personnalisé, présenté par la presse ou des influenceurs comme « inspiré » ou équivalent à des produits de marques renommées, à un prix plus bas.

Si les dupes sont souvent des produits d'appel, ils se retrouvent dans certains supermarchés, des enseignes de fast fashion, ou des destockeurs. Leurs cibles principales sont les consommateurs à la recherche de produits à des prix abordables.

Ces dupes ne sont en réalité qu'une nouvelle approche des tableaux de concordance et violent de nombreux droits de propriété intellectuelle. Rappelons que lors d'une affaire Equivalenza menée par la FEBEA, conjointement avec certains de ses adhérents, la FEBEA a obtenu une décision favorable qualifiant l'utilisation de tableaux de concordances de contrefaçon de marque. L'année 2023 a été l'occasion de démarrer des travaux de fond afin de mieux lutter contre ces dupes, des travaux qui se poursuivront sur toute l'année 2024.



Relations sociales

NÉGOCIATIONS D'ACCORDS ET D'AVENANTS

En tant que représentante des entreprises cosmétiques et organisation patronale représentative au niveau national, la FEBEA participe aux négociations de la « Branche Chimie », avec pour objectif de **développer et mettre en œuvre une réglementation sociale** qui satisfait à la fois aux **contraintes économiques** de notre secteur et aux **attentes du dialogue social**.

En 2023, le **dialogue social a été fortement impacté** par la réforme des retraites et le maintien d'une forte inflation, entraînant un blocage au sein des instances paritaires de branche. Cette situation a nécessité l'intervention de la Direction générale du travail dans le cadre d'une commission mixte paritaire permettant une reprise du dialogue social fin 2023.

C'est dans ce contexte que, le 24 mai 2023 la FEBEA, la FIPEC et France chimie ont signé avec la CFE-CGC, la CFDT et la CGT FO un accord relatif au régime d'activité partielle au sein des industries chimiques et que les négociations relatives aux salaires minima dans la branche ont repris fin 2023.

MISE EN AVANT DU SECTEUR COSMÉTIQUE DANS LA CAMPAGNE « AVEC L'INDUSTRIE »

Cette **campagne de promotion et d'attractivité des métiers de l'industrie** a été lancée sous l'égide de l'OPCO2i début 2023 afin de **modifier la perception de l'industrie française**. L'objectif est de faire (re)connaître un secteur qui compte, répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux vis à vis du grand public, ainsi que valoriser des métiers attractifs pour les jeunes en formation ou les adultes en reconversion.

La FEBEA contribue activement à l'élaboration de cette campagne dont un premier volet a été déployé dès février 2023 avec, notamment, la diffusion d'un film à la télévision et au cinéma **mettant en scène 5 secteurs industriels**. Ainsi, les industries chimiques sont représentées par le secteur de la cosmétique via une scène sur le parfum. Cette campagne, également déclinée en affichage et sur les réseaux sociaux, fera l'objet de nouvelles vagues de déploiement tout au long de l'année 2024.

RÉUNIONS DU BUREAU ET DES COMMISSIONS SOCIALES

L'année 2023 a été rythmée par un niveau d'inflation soutenu et des revalorisations automatiques du SMIC ayant, à l'instar de l'année 2022, impacté les minima de branche.

Les commissions sociales organisées en 2023 ont ainsi pour partie concerné **les rémunérations de branche**, mais également **l'impact de la réforme des retraites** pour les entreprises ou encore **la gestion du harcèlement en entreprise**.

Un bureau des Affaires Sociales a été également mis en place.



International

RÈGLEMENTATION CHINOISE : OUVERTURE DES DISCUSSIONS ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE

Depuis la publication par les autorités chinoises du « Cosmetics Supervision and Administration Regulation » (CSAR) en juin 2020, la FEBEA a réalisé un rigoureux travail d'analyse de textes et de réponses aux consultations de l'administration chinoise.

Afin d'accompagner les entreprises françaises pour qu'elles puissent continuer à exporter leurs produits cosmétiques vers la Chine, la FEBEA et l'administration française ont étroitement collaboré de façon à ce que les points d'attention identifiés par l'industrie soient communiqués et portés à diverses occasions.

Lors du voyage présidentiel d'avril 2023 en Chine où le sujet des produits cosmétiques était à l'agenda, une délégation d'entreprises cosmétiques a été invitée. En juillet 2023, au cours du dialogue économique et financier de haut niveau, Bruno Lemaire a acté la création d'un groupe de travail cosmétique entre les administrations chinoises et françaises.

Le 14 décembre 2023, une première réunion de ce groupe de travail s'est tenue à Paris. La FEBEA a participé à la réunion et a porté une nouvelle fois les principaux sujets d'inquiétudes de ses adhérents. Les discussions techniques et politiques se poursuivront en 2024.

EXPORT : LA FEBEA VALORISE LES PERFORMANCES DU SECTEUR

En 2023, l'industrie française des cosmétiques maintient une croissance impressionnante à l'export, en franchissant la barre des 20 milliards d'euros pour la première fois, pour un total de 21,3 milliards d'euros. Cela représente une croissance de +10,8% par rapport à l'année précédente.

Cette performance permet au secteur cosmétique de se hisser au deuxième rang des excédents commerciaux, derrière l'aéronautique. Comme chaque année, la FEBEA a pris la parole pour annoncer ces résultats toujours plus positifs via des interviews et l'envoi d'un communiqué de presse le jour de l'annonce des chiffres par les douanes. Ce dispositif a permis d'obtenir de belles parutions pour le secteur, notamment sur RTL, dans Les Echos, Le Monde, LSA, l'Usine Nouvelle, Cosmetics Obs, Premium Beauty News... Le communiqué de presse a également été transmis aux contacts parlementaires et ministériels de la FEBEA.

REFONTE DES FICHES PAYS

L'année 2023 a marqué le début de la réorganisation des fiches pays, outil développé par la FEBEA pour informer les adhérents des **requis réglementaires pour accéder aux différents marchés**. Le format a été entièrement remanié et enrichi d'une version anglaise.

Une dizaine de fiches pays a été publiée sur l'extranet de la FEBEA, et 4 webinaires ont été animés par 4 Campus ayant réuni près de 600 participants.

RÈGLEMENTATION AMÉRICAINE : ACCOMPAGNEMENT POUR L'APPLICATION DU MOCRA

Le 29 décembre 2022, le président américain Joe Biden a promulgué une loi générale sur les crédits consolidés, qui comprend la loi fédérale de 2022 sur la modernisation de la réglementation des cosmétiques (Modernisation of Cosmetics Regulation Act of 2022 - MoCRA). Cette loi est entrée en application le 29 décembre 2023. Le MoCRA marque la première refonte majeure de la réglementation des cosmétiques depuis la promulgation du FD&C Act en 1938.

Cette nouvelle loi fédérale sur les cosmétiques impose un certain nombre d'obligations pour les sociétés, comme l'enregistrement des établissements qui fabriquent ou transforment des produits cosmétiques et l'enregistrement des produits destinés au marché américain, exigences en matière de cosmétovigilance, de BPF, d'étiquetage, d'évaluation de la sécurité...

La FEBEA a tenu ses adhérents régulièrement informés et les a accompagnés sur la mise en place de cette nouvelle réglementation, notamment au travers de flash info sur l'adoption du MoCRA, le projet de guidance sur l'enregistrement des sites et produits, la mise en œuvre du système informatique SPF, la mise en place de la plateforme électronique.

Ces sujets ont été développés par le biais de Campus. La FEBEA a, en outre, largement communiqué lors des Commissions Fédérales des Réglementations Internationales (CFRI) et via des newsletters.



LE CLUB QUALITÉ

Les fabricants de produits cosmétiques exportant hors de l'Union européenne continuent de se réunir afin de partager leurs retours d'expériences liés aux contrôles des autorités de pays tiers.

Toujours pionnière pour anticiper et répondre au mieux aux attentes de ses adhérents et à celles de l'ensemble de la profession, la FEBEA poursuit ses actions dans le domaine de la qualité avec le groupe de travail « Club Qualité ».

En 2023, le Club Qualité a poursuivi ses travaux et a contribué à l'élaboration de plusieurs livrables dont celui sur la qualification des équipements, à disposition de tous les adhérents de la FEBEA. Le Club a également produit son premier webinar sur le thème de l'User Experience Quality et travaille à la préparation de la 6ème édition des Rencontres de la Qualité Cosmétique qui auront lieu en septembre 2024 à Orléans.

Filière

COMITÉ DE FILIÈRE : UNE RÉUNION STRATÉGIQUE PRÉSIDIÉE PAR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Le vendredi 24 novembre 2023, s'est tenue la troisième réunion du comité de filière cosmétique autour de la FEBEA et de Cosmetic Valley, **présidé par le Ministre de l'Industrie Roland Lescure**. Pour la première fois étaient aussi représentés le **Ministère de la Transition écologique, le Ministère du commerce extérieur et le Secrétariat général des Outre-mer**.

Autour de quarante représentants de l'amont et de l'aval, « de la plante à la vente », des projets structurants ont pu être présentés au Ministre. Parmi les grands chantiers annoncés : le lancement d'une stratégie de décarbonation du secteur, des travaux de configuration d'une interprofession sur les plantes à parfum ou encore le lancement d'une campagne pour l'attractivité des métiers avec l'objectif d'insérer 30 000 personnes d'ici 2030.

SUIVI DE LA MÉDIATION ENTRE FOURNISSEURS ET DONNEURS D'ORDRE

Le comité de filière cosmétique a été l'occasion de lancer une médiation intégrant les adhérents de la FEBEA et leurs fournisseurs entre 2021 et 2023. Une démarche qui aura permis une **amélioration du dialogue dans la filière**, dans le respect des règles de concurrence, et une meilleure compréhension des enjeux du Green Deal européen, en particulier dans le domaine des emballages plastiques. **Saluée par le médiateur des entreprises et le Ministre de l'Industrie lors du dernier comité de filière**, cette mission s'est terminée avec l'année 2023. Elle aura également permis le lancement d'une médiation ciblant spécifiquement les moulistes, qui démarrera en 2024.

CHANGEMENT D'AUTORITÉ DE TUTELLE POUR LE SECTEUR COSMÉTIQUE

Comme cela avait été annoncé en 2022, la gouvernance des autorités en charge des produits cosmétiques a été remaniée afin de répondre à la volonté des pouvoirs publics de **renforcer le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits**.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, les missions d'évaluations des risques et de cosmétovigilance ont été transférées de l'ANSM à l'ANSES. La DGCCRF est, quant à elle, chargée de la totalité des missions d'inspections, de contrôles, de surveillance du marché et des déclarations d'établissements. L'ANSM conserve, en 2024, la délivrance des certificats « Bonnes Pratiques de Fabrication » nécessaires, notamment pour les exportations vers la Chine.

La FEBEA a été consultée sur la rédaction de l'ordonnance qui acte de ces transferts de compétences. Le projet d'ordonnance indique que les entreprises réalisant des opérations de fabrication et de conditionnement, à l'exclusion des TPE, devront rentrer dans le dispositif de certification COFRAC. Ce dispositif nécessite l'établissement d'un référentiel, qui serait basé sur la norme ISO 22716. Des discussions ont eu lieu entre la FEBEA, la Direction Générale de la Santé et la DGCCRF, au cours desquelles la FEBEA a **rappelé le haut niveau de qualité des usines basées en France** et que d'autres solutions moins onéreuses, mais aussi efficaces pouvaient être envisagées.



LOI SUR LES RELATIONS COMMERCIALES : LA FEBEA REMPORTE PLUSIEURS SUCCÈS

L'année 2023 a été riche en actualité législative sur le terrain des relations industrie-commerce. La FEBEA a veillé à ce que les intérêts de ses adhérents soient préservés : en ligne de mire les effets de bord d'un cadre souvent établi pour le secteur alimentaire et élargi aux produits d'hygiène-beauté. La loi Descrozaille a notamment permis de lancer une expérimentation afin d'**appliquer l'encadrement des promotions EGALIM** à nos produits, pour lutter contre la surenchère promotionnelle pratiquée par certains acteurs de la grande distribution depuis l'application du dispositif au secteur alimentaire. Plus tard dans l'année, la FEBEA est parvenue à adresser, au niveau législatif, la notion de commerce à prédominance alimentaire. Avec cette introduction dans la loi, les circuits sélectifs ont pu échapper à l'avancée des dates butoir imposées par Bercy et finaliser sereinement la période des fêtes.

SIMPLIFICATION NORMATIVE : LA FEBEA DÉFEND LES PROPOSITIONS DES ADHÉRENTS

Le Ministère de l'économie et des finances a lancé en novembre 2023 les « Rencontres de la simplification » **visant à donner plus de liberté aux entreprises**. Dans ce cadre, les services de l'Etat ont lancé une grande consultation et demandé aux fédérations professionnelles d'**adresser leurs propositions de simplification normative**. Cette démarche de simplification devrait faire l'objet d'un projet de loi au premier semestre 2024.

La FEBEA a réalisé une enquête auprès de ses adhérents et a recensé un certain nombre de dispositions porteuses de simplification pour les entreprises cosmétiques. De nombreux adhérents ont ainsi demandé des mesures permettant la digitalisation de l'étiquetage, la mise en cohérence du droit français avec le droit européen ou encore l'allongement de certains délais d'application. Ces propositions ont été **transmises au Gouvernement et aux parlementaires**.

LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA FEBEA

En octobre 2023, la FEBEA mis en ligne son nouveau site internet. On y retrouve notamment **plus de 130 réponses d'experts** aux questions souvent posées par les consommateurs, la **base de données regroupant près de 30 000 ingrédients décryptés** (origines, fonctions, données scientifiques...), ou encore **les chiffres clés** les plus récents sur le secteur. Le site offre une **information précise et vérifiée** sur les cosmétiques.

Ce nouveau site internet s'inscrit dans la continuité de la **démarche de transparence** entreprise par la FEBEA depuis plusieurs années. Avec d'abord le lancement du compte Instagram @leLabdeClaire, puis celui de l'application mobile gratuite CLAIRE, et le récent lancement d'un compte TikTok, les consommateurs disposent à présent de 4 outils complémentaires **d'informations pédagogiques et fiables sur les produits cosmétiques**.

Solidarité

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DU DON

La FEBEA se mobilise chaque année aux côtés des associations du don pour venir en aide aux plus démunis.

En mai 2023, la FEBEA a présenté une étude, réalisée conjointement avec l'Agence du Don en Nature, **sur l'importance des cosmétiques pour les personnes en situation de précarité**. L'objectif était de **mieux comprendre le rôle de l'hygiène, de l'accès au bien-être et aux soins**, pour les Français qui vivent la précarité au quotidien. Cette étude a **confirmé la dimension essentielle des produits cosmétiques** dans le quotidien des personnes interrogées. Une conférence de presse a été organisée pour dévoiler les résultats.

La FEBEA continue par ailleurs de mobiliser ses adhérents par des appels aux dons.

En juillet 2023 un appel à dons a été réalisé avec Dons Solidaires pour deux grandes opérations : le projet «Petite Enfance» et «Noël pour tous».

Au mois de septembre 2023, la FEBEA s'est associée à l'Agence du Don en Nature et Dons Solidaires pour lancer un appel à dons exceptionnel. En effet, les grands réseaux de l'aide aux plus défavorisés en France avaient alerté l'opinion sur la situation dégradée dans laquelle ils se trouvaient et avaient appelé à la **mobilisation des pouvoirs publics et des entreprises pour répondre à l'urgence**.

Les entreprises de cosmétiques ont toujours largement répondu à ces appels.



BELLE & BIEN, CAUSE SOLIDAIRE DE LA FEBEA

La FEBEA et plusieurs de ses adhérents soutiennent depuis de nombreuses années l'association belle & bien, qui accompagne les femmes faisant face à la maladie en leur offrant plus de 18 000 soins esthétiques par an. Concrètement, l'association organise chaque année près de **450 ateliers pédagogiques de soins, collectifs et gratuits**, afin d'**encourager les patients à prendre soin d'eux et de les familiariser avec une routine beauté** : pour renouer avec des gestes plaisir, pour se réapproprier son image, et retrouver confiance et estime de soi, armes supplémentaires pour affronter le cancer. À l'issue de chaque atelier, une trousse contenant des produits cosmétiques ainsi qu'un guide de soins sont remis aux participants pour leur permettre de reproduire chez eux, sans frais, les gestes appris.

Pour mesurer l'impact de ces ateliers, l'association a mené une enquête auprès de 388 patientes. Elles ont **témoigné de l'importance de ces ateliers**, leur permettant de **restaurer leur bien-être, leur estime d'elles-mêmes**, mais aussi **leur envie de se battre face à la maladie**.

L'objectif de l'étude était de mesurer si une prise en charge plus globale prenant en compte tous les besoins des patients peut influencer la manière dont des personnes en traitement se saisissent des recommandations médicales et le niveau d'observance des traitements.

Cette enquête offre un nouveau volet pour **démontrer l'essentialité des produits cosmétiques**, après l'étude menée par la FEBEA avec l'Agence du Don en Nature auprès des personnes en situation de précarité.

Plus de

4 500 125

bénéficiaires par an

bénévoles

20 500

soins prodigués par an

Plus de

530

ateliers et classes réalisés par an



La FEBEA en 2023


92
réunions de bureaux,
commissions, comités,
et groupes de travail


75
webinaires
10 000
participants


335
Infos flash, enquêtes,
newsletters


+ de 58 000
téléchargements de l'application CLAIRE
(plus de 14 000 nouveaux téléchargements
en 2023)


PRESSE
près de **300**
parutions
75
interviews


RÉSEAUX SOCIAUX
43 100
abonnés sur les réseaux sociaux

 **3 500**
 **10 300**
 **26 000**
 **3 300**

24
nouveaux
adhérents

dont _____
75%
de TPE/PME
et _____

20%
D'ENTREPRISES
EN RÉGION



La FEBEA dans la presse

près de **300** parutions | **75** interviews



Nos interlocuteurs

Pouvoirs publics

- Administration
- Gouvernement
- Parlementaires

Associations de collecte de dons

- Agence du Don en Nature (ADN)
- Dons solidaires

Eco-organismes

- CITEO
- Leko

Médias

- Presse professionnelle
- Presse généraliste

Représentants de la filière cosmétique

- Cosmetic Valley
- Confédération nationale de l'esthétique et parfumerie (CNEP)
- Fédération française de parfumerie sélective (FFPS)
- Syndicat des ingrédients cosmétiques et tensio-actifs (ASPA Ingrekos)
- Les entreprises de l'emballage plastique et souple (Elipso)
- Osmothèque
- Société française des parfumeurs (SFP)
- Syndicat national des fabricants de produits aromatiques (Prodarom)

Organisations professionnelles dont la FEBEA est membre

- France Industrie
- Medef
- Union des marques (UDM)
- Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles (CEDAP)

Acteurs européens

- Commission européenne
- Cosmetics Europe
- Parlementaires français européens

Associations de metteurs en marché

- Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA)
- Comité Colbert
- Institut de liaison des entreprises de consommation (ILEC)
- Fédération du commerce et de la distribution (FCD)
- Fédération de la haute couture et de la mode (FHCM)
- Fédération de l'hygiène et de l'entretien responsable (FHER)
- Les Entreprises du médicament (LEEM)



Équipe

MIS A JOUR EN MARS 2024

SECRETARIAT GÉNÉRAL RELATIONS ADHÉRENTS



MARIE-LAURE DE BOUVILLE

Secrétaire Générale
Relations Adhérents



MIA CONDE

Assistante polyvalente



FRANÇOISE DELBREIL

Attachée de direction



EMMANUEL GUICHARD

Délégué Général

DÉVELOPPEMENT DURABLE



ELODIE FISICARO

Chargée de Mission
Développement Durable



STEPHANIE LUMBERS

Directrice du
Développement Durable



NATHALIE DELANGLE

Chargée des Affaires
Environnementales
Chargée de Mission Audits



ELIANE FEGHALY

Chargée de projet communication
environnementale



JUSTINE MARCHAND

Alternante Développement Durable

SOCIAL



PERRINE BOURLIERE

Directrice
des Affaires Sociales

JURIDIQUE ET CONFORMITÉ



KELLY JOURNET

Juriste



XAVIER GUEANT

Directeur Juridique & Conformité



MARINE DAVIDAS

Juriste Junior



MURIEL TULPAN

Chargée des CVL
et conformité



SYLVIE DELYS

Chargée de Mission
Affaires Réglementaires



CLAIRE DUCATILLION

Responsable Audits Mutualisés
Responsable Qualité CVL

SCIENTIFIQUE ET RÉGLEMENTAIRE



VALERIE COLIN

Directrice des Affaires
Scientifiques & Réglementaires



ERWAN POIVET

Conseiller Scientifique



MARIE GUIRAND

Conseillère Scientifique
& Réglementaire



CATHERINE BRAMAUD

Conseillère Scientifique & Réglementaire

INTERNATIONAL



ANNE-MARIE BRETON

Chargée de Mission Réglementations
Internationales



LINH DE BEAUCORPS

Conseillère Internationale &
Réglementaire



MARIANNE EPAIN

Alternante
Affaires Internationales

AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATION



OLIVIA GUERNIER

Directrice des Affaires
Publiques & Communication



AUDREY PEAugER

Responsable
Communication



VIT OLMER

Responsable
Affaires Publiques



NEVADAH SOJA

Alternante Communication digitale

Gouvernance

MIS A JOUR EN FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION FÉDÉRAL (CAF)

Jean-Paul BERTHOMÉ	LABORATOIRES EXPANSCIENCE	Frédéric ENNABLI	PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE
Franck BESNARD	ESTÉE LAUDER Companies France	Caroline GUDIN	WELLA
Frédéric BOCQUILLON	CHANEL	Aliza JABES	LABORATOIRE NUXE
Eric BOUVIER	MS BEAUTILAB	Marc-Antoine JAMET	LVMH
Olivier COURTIN	CLARINS	Pierre JUHEN	PATYKA
Gérard DELCOUR	100 BON	Christian LAINE	AURIEGE PARIS
Agnès DE VILLERS	HERMÈS PARFUMS	Cécile LEROI	HENKEL
Philippe D'ORNANO	SISLEY	Edouard MACQUART-MOULIN	NATURA EUROPA
Gilles DROIT	PUIG France	Franck MARILLY	SHISEIDO
Mathieu DUFRESNE	COTY	Hervé NAVELLOU	L'OREAL
David DURAND	NAOS	Jean-David SCHWARTZ	GROUPE ROCHER

SYNDICATS

présidents
vice-présidents

SYNDICAT FRANÇAIS DE LA PARFUMERIE (SFP)

Philippe BENACIN	INTERPARFUMS
Frédéric BOCQUILLON	CHANEL
Ludovic BONNETON	LE PARFUMEUR
Gérard DELCOUR	100 BON
Antoine DE PRACOMTAL	EXTEND BEAUTY
Agnès DE VILLERS	HERMÈS PARFUMS
Gilles DROIT	PUIG FRANCE
Mathieu DUFRESNE	COTY

SYNDICAT FRANÇAIS DES FOURNISSEURS POUR COIFFEURS (SFFC)

Julie AUDOUIN-URDANGARAY	L'ORÉAL PRODUITS PROFESSIONNELS
Delphine ELDIN	SCHWARZKOPF
Caroline GUDIN	WELLA
Hervé NAVELLOU	L'OREAL
Julie REAL	ELP SAS
Ambroise THOMAS	FAUVERT

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS DE BEAUTÉ (SFPB)

Franck BESNARD	ESTÉE LAUDER Companies France
Shirley BILLOT	KADALYS
Olivier COURTIN	CLARINS
Pierre-Louis DELAPALME	BIOLOGIQUE RECHERCHE
Philippe D'ORNANO	SISLEY
Carole FOUSSÉ	LABORATOIRES D'ANJOU
Isabelle GUYOMARCH	CCI PRODUCTIONS
Marc-Antoine JAMET	LVMH
Franck MARILLY	SHISEIDO
Frédéric MAS	SOTHYS PARIS

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS COSMÉTIQUES ET DE TOILETTE (SFCT)

Myriam BEKKAR-SCHNEIDER	L'ORÉAL GRAND PUBLIC France
Eric BOUVIER	MS BEAUTILAB
Mathieu DUFRESNE	COTY
Cécile LEROI	HENKEL

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE TOILETTE EN VENTE DIRECTE (SFVD)

Nathalie LAGRON	LABORATOIRES DOCTEUR PIERRE RICAUD
Christian LAINE	AURIEGE PARIS
Edouard MACQUART-MOULIN	NATURA EUROPA
Jean-David SCHWARTZ	GROUPE ROCHER

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS COSMÉTIQUES DE CONSEIL PHARMACEUTIQUE (SFCP)

Jean-Paul BERTHOMÉ	LABORATOIRES EXPANSCIENCE
Aline CRISTIANI	COSMÉTIQUE ACTIVE FRANCE
David DURAND	NAOS
Carole GARCIA	GRAINE DE PASTEL
Hajir HAKIM HASHEMI	LABORATOIRES DERMEDEN
Aliza JABES	LABORATOIRE NUXE
Pierre JUHEN	PATYKA
Frédéric ENNABLI	PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE

CRÉDITS

Création graphique : Marie Monot
Imprimé en mars 2024 par Suisse imprimerie
Crédits photos : iStock, Texels

Prendre **SOIN** de vous,
respecter la **beauté** du monde.



137 rue de l'Université - 75 007 PARIS
Tél. 01 56 69 67 89
www.febea.fr
[@leLabdeClaire](https://www.instagram.com/leLabdeClaire)

